



La Lettre du Maire

Commune de Breuil-le-Vert

N° 84 DÉCEMBRE 2025



Le mot du Maire

Mesdames, Messieurs,

Les départements tirent la sonnette d'alarme.

Les différentes réformes fiscales qui ont eu lieu depuis une vingtaine d'années ont conduit les Départements à ne quasiment plus percevoir de recettes fiscales directes.

En 2018, l'État supprime la taxe d'habitation dont une partie était reversée au Départements. En 2021, l'État acte le transfert de la taxe foncière des Départements vers les communes. Avec cette dernière réforme fiscale, les Départements ont perdu leur dernier levier fiscal et sont devenus pratiquement dépendants du pouvoir parisien.

Ainsi, confrontés à la hausse constante de leurs dépenses contraintes et à une diminution sensible de leurs recettes, face aux charges imposées et aux ponctions opérées par l'État sur leurs budgets, une soixantaine de départements pourraient se retrouver en grande difficulté financière à la fin de cette année. L'effet de ciseau budgétaire atteint cette fois une ampleur inédite. Ainsi, ce ne sont plus 14 départements comme en 2024 mais près de 60 qui se trouvent désormais en situation de tension financière avec pour conséquence directe une baisse de 10 % des investissements départementaux, qui ne manquera pas d'impacter les territoires.

Par effet ricochet, les communes ne sortiront pas indemnes de ce problème et devront en subir les dommages collatéraux. C'est ainsi que dans l'Oise, l'aide départementale aux communes est passée de 50 millions d'euros en 2024 à 40 millions en 2025. Ainsi, il sera de plus en plus difficile d'obtenir des subventions du Département sans parler de l'impact des coups de rabot de l'Etat sur les dotations qu'il verse aux communes. Lesquelles devront ajuster leurs ambitions d'investissement, avec, pour effet principal, un impact délétère sur l'économie locale et sur la vitalité de nos entreprises.

Ainsi, le mandat qui s'achève aura été marqué par des circonstances exceptionnelles : crise sanitaire, crise énergétique, climat politique instable et incertitudes économiques. Ce mandat n'aura ressemblé à aucun autre.

À l'approche des élections, la clarté s'impose. Cette Lettre du Maire vise simplement à présenter les faits et à rappeler l'essentiel : agir avec transparence, rester utiles et demeurer proches du quotidien des habitants en s'adaptant aux réalités du moment.

4

COURRIER PICARD
Samedi 15 novembre 2025

• OISE

Dans le rouge, des départements coupent dans les aides

Collectivités locales. Subventions au Planning familial, aides à la culture amputées, départs non remplacés, collèges regroupés : dans le rouge, les départements restreignent massivement leurs dépenses, allant parfois jusqu'à réduire l'offre de service public.

Jean-Philippe VICHARD
Maire de Breuil-le-Vert

Sommaire

Le mot du Maire	1	Mutuelle communale	5
Transparence : frais de représentation		Visite du site des services techniques	6
de Monsieur le Maire	2	Elisabeth Dardard, la fidélité au drapeau,	
Quand parpaings ne riment pas avec bambins	3	la fidélité à la mémoire	6
Pourquoi ne faut-il pas jeter de lingettes		Entretien des sépultures des anciens combattants	7
dans ses toilettes ?	3	Expression libre	7
Le sous-sol de Breuil-le-Vert chauffe l'avenir	4	Facilités de stationnement	8
Situation des travaux de voirie	5	Horaires d'ouverture - Contact	8

- » Ces dernières années, l'exigence de transparence dans la gestion publique, notamment en matière de contrôle des frais de mandat, s'est considérablement renforcée. Si cette exigence a d'abord concerné les parlementaires, elle s'étend désormais à l'ensemble des élus, y compris les élus locaux. À quelques mois des élections municipales, ces questions légitimes refont surface dans le débat public.
- » C'est dans ce cadre que M. Cédric X a demandé par courriel en date du 21 octobre 2025, la communication des documents relatifs aux frais de représentation de Monsieur le Maire, ses notes de frais de déplacement et ses notes de restauration pour la période de 2020 à ce jour.
- » Cette demande est régulière et conformément aux recommandations du Conseil d'État (2023), le Maire doit être en mesure de produire les justificatifs des dépenses engagées dès lors qu'un administré lui en fait la demande. Concernant les frais de mandat du Maire et à l'échelle communale, il faut distinguer 3 choses :
- ① L'indemnité pour frais de représentation qui constitue une allocation forfaitaire destinée à couvrir les dépenses engagées par **le Maire** dans l'exercice de ses fonctions et dans l'intérêt de la commune. Pour cela, "**le conseil municipal peut voter des indemnités au Maire pour frais de représentation**" (article L.2123-19 du Code général des collectivités territoriales). Il s'agit d'une faculté et non d'une obligation.
 - ② Ensuite, il faut distinguer les frais de déplacement dans l'exercice des missions du Maire.
 - ③ Enfin, il faut distinguer les frais de restauration occasionnés par le Maire dans l'exercice de ses missions.
- » Ainsi pour répondre à M. Cédric X, les services administratifs municipaux ont rassemblé les pièces suivantes :
- Concernant les **frais de représentation**, en l'absence de délibération, le Maire de Breuil-le-Vert n'en bénéficie pas.
 - Concernant les **frais de déplacement**, les services ont fourni un relevé intégrant un trajet aller-retour en train (Creil – Paris Gare du Nord) et un ticket de stationnement à Creil (RDV avec Mme G.) en date du **23 février 2024** pour un montant total de **32,15 €** qui ont été remboursés à M. le Maire. À noter que le repas a été payé par M. le Maire avec son argent personnel.
 - Concernant les notes de **restauration**, les services ont produit une facture de **restaurant** (Le Vélobre) d'un montant de **65,30 €** correspondant à des consommations prises par 12 personnes, dans le cadre d'une réunion de chantier en date du **19 avril 2024**. Cette facture a été payée par la commune.
 - Concernant toujours les notes de **restauration**, les services ont produit une **2^{ème} facture de restaurant** (Le Vélobre) d'un montant de **71,80 €** relative à un repas partagé le 15 octobre 2025 entre le Maire de Breuil-le-Vert et le Maire d'une commune voisine. Cette facture a été payée par la commune.
- » Il est à noter que tous les autres frais liés à l'exercice du mandat (téléphone portable + forfait, véhicule personnel, carburant, entretien, vêtements, pressing, coiffeur, dépenses lors des manifestations des associations, etc.) sont toujours payés par M. le Maire sans aucune compensation financière.
- » Ainsi, pour répondre à M. Cédric X, le montant total des dépenses engagées pour 6 ans au titre des frais de représentation, des frais de déplacement et des frais de restauration s'élève pour ces 4 demandes à **32,15 € + 65,30 € + 71,80 €** soit la somme de **169,25 €**.
- » Le Conseil municipal remercie M. Cédric X d'avoir posé cette question. Cette transparence, voulue et assumée, permet à chacun de constater la rigueur et la sobriété avec lesquelles sont gérés les moyens publics à Breuil-le-Vert mais aussi de lever les doutes que quelques-uns pourraient émettre.



Cuise-la-Motte

LE MAIRE DÉFEND SON UTILISATION DES FRAIS

Une enquête de Médiapart classe le village de l'Oise parmi les plus dépensiers en matière de frais de représentation. Le maire s'en défend et explique comment il utilise l'argent public... pour faire des économies et renflouer les caisses de la commune.

» Quand parpaings ne riment pas avec bambins

PRIORITÉ AU 1^{ER} DEGRÉ : une amélioration continue du taux d'encadrement



» Lors du conseil d'école du vendredi 7 novembre, la question des effectifs figurait à l'ordre du jour. Avant d'aborder la situation locale, M. le Maire a souhaité prendre un peu de hauteur en observant les chiffres du département. Dans l'Oise, le 1^{er} degré a perdu 8 900 élèves sur la période 2016-2025, une tendance lourde, bien installée et qui ne semble pas près de s'inverser.

» À Breuil-le-Vert, nos effectifs ont relativement bien tenu le choc : 259 élèves en 2016 contre 255 aujourd'hui. Pour mémoire, la moyenne depuis 1990 oscille autour de 265 enfants.

Les constructions récentes ont clairement soutenu nos effectifs et permis de maintenir nos classes. D'ailleurs, les entreprises du bâtiment et les agences immobilières ne se plaignent pas du dynamisme local. Mais si l'on observe les choses avec un peu de lucidité, la réalité est plus nuancée. Car sans ces opérations de construction, les effectifs auraient nettement chuté... au point de menacer l'existence même de certaines classes.

» Aujourd'hui, notre groupe scolaire entièrement sécurisé et modernisé dispose de 3 classes neuves qui n'attendent plus qu'une chose : des élèves. Les parpaings n'ont pas tout réglé... mais ils ont évité le pire. Le complexe scolaire Olympe de Gouges a donc bien été calibré pour pouvoir encore accueillir de nombreux élèves tant dans les classes qu'à la cantine. Je rappelle qu'en septembre 2025, une classe de maternelle a été créée non pas pour absorber de nouveaux élèves mais pour soulager le travail des enseignants et alléger les effectifs des trois classes de maternelles déjà très lourdes.

» La transition est trouvée pour évoquer les projets de lotissements. Actuellement, toutes les zones sont désormais bloquées par l'effet de la Loi "Zéro Artificialisation Nette". Le seul projet qu'il est possible d'évoquer, c'est le lotissement de 13 lots en cours rue de la Mothe. Ce projet est très ancien, car déjà en mai 2017, une agence immobilière avait vendu un lot alors même que la voirie n'était pas encore réalisée.

» Pourquoi ne faut-il pas jeter de lingettes dans ses toilettes ?

» En 2025 et par 2 reprises, Véolia notre prestataire chargé des réseaux d'assainissement a dû intervenir pour répondre aux plaintes d'usagers dont leur réseau d'assainissement était obstrué. À chaque intervention, les équipes ont constaté la présence de nombreuses lingettes dans les canalisations qui constituaient la cause principale des engorgements et débordements conduisant à bloquer le fonctionnement des pompes du système d'assainissement public.

» Partout en France, le phénomène est devenu un véritable fléau pour les collectivités locales. C'est pourquoi le règlement d'assainissement collectif de la Communauté de Communes interdit cette mauvaise pratique qui provoque d'importants dysfonctionnements générant des interventions coûteuses **à la charge de tous les contribuables**. De ce qui précède, la Communauté de Communes a ordonné la vérification de plusieurs installations privées.

» En conclusion, que faut-il faire des lingettes utilisées et autres protections périodiques ? Après usage, elles doivent être jetées à la poubelle avec les ordures ménagères.





» Le lien entre énergie et sous-sol est ancien. Des thermes romains aux mines de charbon d'Europe, des puits de pétrole de la conquête de l'Ouest aux grands gisements modernes, l'humanité a toujours puisé dans les profondeurs de la Terre pour se chauffer, s'éclairer ou produire. À l'heure où la France cherche à se libérer des énergies fossiles, à sécuriser ses approvisionnements en métaux stratégiques et à stocker l'énergie bas carbone, les ressources géologiques redeviennent un levier d'avenir. Géothermie, lithium, hydrogène, partout de nouveaux projets émergent pour faire du sous-sol un vecteur de souveraineté, de développement et de résilience pour les territoires.

» La chaleur du sous-sol est une ressource locale, renouvelable, disponible et non intermittente comme le vent dans les éoliennes et pourtant, elle ne représente encore qu'à peine 1 % de notre production d'énergie. Ainsi, la géothermie offre une marge de progression immense, surtout pour le chauffage urbain et collectif. Pour information, le **premier village français à s'être chauffé grâce à la géothermie** paraît être **Chaudes-Aigues**, dans le Cantal qui disposait dès le Moyen Âge (1330 environ) d'un réseau de chaleur provenant de l'eau chaude naturelle issue de sources souterraines. Le gouvernement en a d'ailleurs fait un axe fort de la transition énergétique et a accompagné la ville de Breuil-le-Vert. Car dès 2018, notre commune a fait le choix audacieux, mais réfléchi d'utiliser la géothermie pour chauffer l'école. Dix-huit puits de grande profondeur ont été forés pour capter la chaleur naturelle du sol et la restituer aux bâtiments. Ce n'était pas un pari, c'était une conviction : l'énergie la plus durable est celle que l'on produit sur place, sans bruit, sans fumée et sans dépendance.

» Six ans plus tard, les résultats parlent d'eux-mêmes : une stabilité exemplaire des coûts, une réduction significative des émissions de CO₂ et une autonomie énergétique renforcée pour la commune avec 3 bénéfices ; écologique, économique et stratégique qui confirment la justesse de notre choix. Ce travail a été récompensé par le prix Énergies Citoyennes le 6 novembre 2018, une reconnaissance nationale pour un projet local exemplaire. Cette réussite montre qu'il n'est pas nécessaire d'être une grande métropole pour innover. Les communes rurales et périurbaines peuvent, elles aussi, être pionnières de la transition énergétique.



» Situation des travaux de voirie



Rue de Béthencourtel



- » Pour rappel, les réseaux d'eau potable, d'assainissement et des eaux pluviales relèvent de la compétence de la Communauté de Communes. Par courrier en date du 21 octobre 2025, la Communauté de Communes a demandé aux 18 communes de faire connaître leur prévision de travaux de voiries de façon à vérifier l'état des réseaux souterrains et profiter de la rénovation des routes pour les réparer voire les remplacer. Cette planification triennale doit être établie pour les années 2026, 2027 et 2028.
- » En réponse à ce courrier et pour donner suite à la commission des finances du 10 novembre 2025, les élus, lors du conseil municipal du 21 novembre, ont validé le plan triennal qui prévoit pour 2026 et 2027, le renouvellement de quelques segments de la canalisation d'eau potable et de la conduite d'assainissement, ensuite l'enfouissement des réseaux et enfin la reprise de la chaussée de toute la rue de Béthencourtel. Le coût prévu s'élève pour la commune à une somme proche de 1,3 million d'euros.
- » Pour l'année 2028, les élus ont planifié l'enfouissement et la reprise des voiries de la Rue des Plantes sans oublier l'impasse des Plantes pour un total de 335 mètres environ si des subventions nous sont accordées.

» Mutuelle communale

- »



À la suite du sondage effectué en septembre dernier, les élus proposent un partenariat avec la Mutuelle JUST.

Une mutuelle communale est une complémentaire santé mise en place par une commune, au profit de ses habitants. Cela permet de renouer avec l'élément fondateur des mutuelles : la solidarité entre assurés. Les communes qui mettent en place ce dispositif le font avant tout pour faciliter l'accès à la complémentaire santé. En effet, on estime que 30 % des Français ont renoncé à souscrire à une mutuelle pour des raisons financières. Dans leur rôle de proximité, les mairies peuvent permettre à leurs administrés de bénéficier d'une couverture santé compétitive. Une réunion d'information aura lieu le **jeudi 22 Janvier à 16 heures** à la salle des fêtes du Grand Air.

Les services techniques au centre des dernières acquisitions de la ville



Oise Hebdo le 26 novembre 2025

» Le samedi 22 novembre, une quarantaine d'habitants a répondu à l'invitation de M. le Maire pour visiter le site complet des services techniques rue de Paris. Étape après étape, la commune a pu se constituer un solide patrimoine foncier sur un axe majeur. D'abord par l'achat des services techniques en 2012, suivi du pavillon en 2020 ensuite de la parcelle voisine en 2024 et enfin en 2025 le fond des parcelles (cf Lettre du Maire d'octobre 2025). Ainsi, pas à pas, la commune est devenue propriétaire d'1,4 hectare bien placé avec de vastes locaux pratiques que la commune a pu acheter par autofinancement et donc sans jamais avoir recours à l'emprunt.

Synthèse des acquisitions foncières	Année acquisition	Surface en m ²	Montant global
Bâtiment ST (3 bâtiments)	2012	3 795 m ²	187 500 €
Pavillon à gauche des ST	2020	2 532 m ²	267 500 €
Propriété à droite des ST	2024	2 282 m ²	185 000 €
Parcelles en ZA et en ZE	2025	4 870 m ²	45 000 €
Surface globale de l'ensemble foncier		13 479 m ²	685 000 €

» Elisabeth Dardard, la fidélité au drapeau, la fidélité à la mémoire



» Porte-drapeau formée, Elisabeth Dardard incarne avec constance le sens du devoir. À chaque commémoration, à Breuil-le-Vert comme ailleurs, elle représente nos couleurs avec sérieux et fiabilité. Toujours présente, elle contribue à entretenir la mémoire de celles et ceux qui sont morts pour la France. Avec la même attention, elle veille également à l'entretien des sépultures des soldats morts pour la France reposant dans le cimetière de notre commune. Geste simple en apparence mais essentiel pour entretenir notre mémoire collective.



» Le 5 novembre 2025, elle a reçu le Diplôme d'Honneur de porte-drapeau, distinction marquant trois années d'engagement et de fidélité. Cérémonie sobre mais digne dans l'attente de la remise de l'insigne officiel de porte-drapeau qui aura lieu en 2026. Son engagement nous rappelle que le patriotisme se vit au quotidien dans la constance et le respect.

>> Entretien des sépultures des anciens combattants

» Au rugby, on parle d'un pack. En anglais, on dit une "team". À Breuil-le-Vert, c'est un "collectif citoyen" de 6 jeunes ados, quelques élus et habitants, tous réunis dans un même élan durant toute la 1^{ère} semaine de vacances de Toussaint, pour entretenir les sépultures des soldats morts pour la France.

Ce geste simple, humble, mais profondément symbolique, relie les générations. Il dit notre reconnaissance et notre fidélité. Un grand merci à Elisa, Siméon, Maxime, Mati, Malo, Kélian aidés par Laetitia, Elisabeth et Roland.

- » Un grand merci également à Louna Cabaret élève du collège qui a donné lecture lors de la commémoration de l'armistice d'un poème écrit par un soldat de la 1^{ère} guerre mondiale.
- » Merci également à Zoé Lainé qui n'a pas hésité à porter les couleurs de la France aux côtés des autres porte-drapeaux sous l'œil vigilant d'Elisabeth Dardard.



>> Expression libre

Élections municipales

VOS DATES CLÉS

6 FÉVRIER 2026
date **LIMITE d'inscription**
sur les **LISTES** électorales

REPORTÉ AU 5 MARS 2026 POUR :

- jeune de 18 ans n'ayant pas fait le recensement
- déménagement récent
- acquisition récente nationalité française
- droit de vote récemment recouvré

PLUS D'INFOS SUR WWW.SERVICE-PUBLIC.FR

15 & 22 MARS 2026
1er et 2^{ème} tour des élections municipales

VERIFIEZ VOTRE INSCRIPTION SUR LES LISTES EN MAIRIE
Horaires - Démarches - www.mairie-breuil-le-vert.fr

VIVRE ENSEMBLE À BREUIL-LE-VERT

L'équipe de Jean-Philippe VICHARD
Retrouvez-nous sur notre page Facebook : VEABL
Contact : veabl@orange.fr

BREUIL-LE-VERT
C'est vous !



Questionnez les élus :

Élus de l'opposition, nous souhaitons vous donner la parole et vous permettre de poser à travers nous des questions diverses lors du conseil municipal. Posez vos questions par mail. Cédric Cherfils & Marc Doyer
blvcestvous@gmail.com 06.20.51.15.93



➤ Facilités de stationnement



➤ Certaines personnes sont malheureusement porteuses d'un handicap qui les autorise à détenir une carte leur permettant certaines facilités.

➤ Il faut distinguer 3 cartes différentes :

- La carte mobilité inclusion avec la mention "Stationnement personnes handicapées"
- La carte mobilité inclusion avec la mention "Priorité pour personnes handicapées"
- La carte mobilité inclusion avec la mention "Invalidité"

➤ Pour justifier d'un espace réservé sur un parking municipal ou sur un espace devant un commerce, seule la carte CMI "stationnement" autorise cet "avantage". Cette précision s'avère utile car il semble que certaines automobilistes utilisent des cartes mobilité inclusion qui ne justifient pas d'espace prioritaire. Soyez donc attentifs si vous êtes détenteur d'une de ces cartes.



LUNDI
08 h30 à 11 h45
13 h30 à 17 h30

MARDI
08 h30 à 11 h45
13 h30 à 17 h30

MERCREDI
08 h30 à 12 h00

JEUDI
08 h30 à 11 h45
13 h30 à 17 h30

VENDREDI
08 h30 à 11 h45
13 h30 à 17 h00

Vous serez reçus sur rendez-vous par M. le Maire ou ses Maires-Adjoints(es) en fonction du sujet. Pour toutes questions ou demandes, n'hésitez pas à prendre contact avec la Mairie.



Flashez-moi !
pour plus
d'informations



MAIRIE DE BREUIL-LE-VERT

8 rue du Moulin - 60600 Breuil-le-Vert
Tél. : 03 44 78 35 00
Secrétariat: accueil@mairieblv.fr
Site internet: www.mairie-breuil-le-vert.fr

Retrouvez l'actualité de la mairie,
sur notre page Facebook :
Mairie de Breuil-le-Vert

Directeur de la publication: Jean-Philippe VICHARD - **Rédactrice en chef:** Aliette BALSALOBRÉ
Mise en page et impression: SMI - Clermont (Oise) - **Décembre 2025 n°84 - Crédits photos:** Droits réservés